

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Le 25 novembre 2013

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Présents : Madame la Mairesse. Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé, Messieurs les conseillers Éric Lavoie, Benoit Fraser et Robert Bérubé

Absent : Monsieur Christian Dionne

294.11.13

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 novembre 2013 soit accepté tel que présenté.

295.11.13

ACCEPTATION – SOUMISSION EMPRUNT PAR BILLET POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 92 – POURVOYANT À UN EMPRUNT DE 7 830 936,00 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT DOMESTIQUE AVEC INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET L'EXTENSION DU RÉSEAU D'AQUEDUC AVEC UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME, 189 – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIALE DE 35 MÈTRES SUR LA RUE GARNEAU ET DE 110 MÈTRES SUR LA RUE MEUNIER, 234 – DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 150 000,00 \$, 240 – DÉCRÉTANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET DES HABITATIONS SAINT-PACÔME, 261 – PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, RUE DE LA PRUCHIÈRE, 264 – PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, RUE MEUNIER;

Il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale Du Canada pour son emprunt du 3 décembre 2013 au montant d'un million huit cent cinquante-trois mille six cents dollars (1 853 600,00 \$) par billet en vertu des règlements d'emprunt numéro 92, 189, 234, 240, 261 et 264, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

292 900 \$	2,71000%	3 décembre 2014
301 100 \$	2,71000%	3 décembre 2015
309 800 \$	2,71000%	3 décembre 2016

318 900 \$	2,71000%	3 décembre 2017
630 900 \$	2,71000%	3 décembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

296.11.13

FINANCEMENT DE L'EMPRUNT PAR BILLET POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 92 – POURVOYANT À UN EMPRUNT DE 7 830 936,00 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT DOMESTIQUE AVEC INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET L'EXTENSION DU RÉSEAU D'AQUEDUC AVEC UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME, 189 – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL DE 35 MÈTRES SUR LA RUE GARNEAU ET DE 110 MÈTRES SUR LA RUE MEUNIER, 234 – DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 150 000,00 \$, 240 – DÉCRÉTANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET DES HABITATIONS SAINT-PACÔME, 261 – PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, RUE DE LA PRUCHIÈRE, 264 – PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, RUE MEUNIER;

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Pacôme souhaite emprunter par billet un montant total d'un million huit cent cinquante-trois mille six cents dollars (1 853 600,00 \$) :

Règlement numéro	Pour un montant de
92	1 397 200 \$
189	67 900 \$
234	37 900 \$
240	273 000 \$
261	8 654 \$
264	68 946 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant d'un million huit cent cinquante-trois mille six cents dollars (1 853 600,00 \$) prévu aux règlements d'emprunt numéro 92, 189, 234, 240, 261 et 264 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et le directeur général;

QUE les billets soient datés du 3 décembre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	292 900 \$
2015	301 100 \$
2016	309 800 \$
2017	318 900 \$
2018	328 200 \$ (à payer en 2018)
2018	302700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Pacôme émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 décembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 189, 234, 240, 261 et 264, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

297.11.13

DEMANDE D'AUTORISATION DE M. JEAN-PIERRE LÉVESQUE POUR ALIÉNER, LOTIR ET UTILISER À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLLES UNE PARTIE DU LOT 4 318 900 DU CADASTRE DU QUÉBEC, D'UNE SUPERFICIE DE 4 420.29M², DANS LE BUT D'Y CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Pacôme doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par M. Jean-Pierre Lévesque visant à aliéner, lotir et utiliser à une fin autre qu'agricole, un terrain d'une superficie 4 420.29 m², sur une partie du lot 4 318 900 du cadastre du Québec, afin d'y construire une résidence;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU le faible impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'ajout d'une résidence sur cet emplacement, entouré de résidence et à proximité du périmètre urbain, n'ajoute aucune contrainte additionnelle aux activités agricoles;

ATTENDU QU'au RCI #134, cet emplacement fait partie d'une affectation agroforestière où il est permis d'implanter une résidence non reliée à l'exercice d'un droit ou privilège conféré par la LPTAA;

ATTENDU QUE l'établissement de production animale la plus proche est à environ 275 mètres;

ATTENDU QU'il existe très peu d'espaces disponibles dans la municipalité de Saint-

Pacôme, en zone blanche, pour la construction de résidences;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme :

APPUIE le demandeur M. Jean-Pierre Lévesque dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation de lotir, d'aliéner et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, un terrain d'une superficie de 4 420.20 m² sur une partie du lot 4 318 900 du cadastre du Québec, pour y construire une résidence;

INDIQUE à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale et au RCI134;

RECOMMANDE à la Commission de faire droit à la présente demande.

298.11.13

PROLONGATION DES HEURES D'ACCÈS AU SITE DE RIVIERES-DES-VASES

ATTENDU QUE le site d'enfouissement ferme à 16 heures;

ATTENDU QUE pour être au site avant la fermeture, la collecte doit commencer dès 5 heures du matin;

ATTENDU QU'avec la venue prochaine de la 3^e collecte, la coordination des collectes se complexifiera davantage;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des Matières résiduelles du Kamouraska-Ouest a déterminé qu'un prolongement des heures jusqu'à 17 heures 30 du site d'enfouissement faciliterait grandement sa tâche et nous demande de l'appuyer dans sa demande en ce sens au site d'enfouissement de Rivières-des-Vases;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la Régie intermunicipale des Matières résiduelles du Kamouraska-Ouest dans sa demande de prolongation des heures jusqu'à 17 heures 30 au site d'enfouissement de Rivières-des-Vases.

299.11.13

Il est à noter que M. Robert Bérubé quitte la salle de réunion.

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION - GESTION BÉRUBÉ TÉLÉCOM INC. (ROBERT BÉRUBÉ) POUR LE 250-256 BOULEVARD BÉGIN

ATTENDU QUE lors d'une rencontre du Comité consultatif d'Urbanisme tenue le 13 novembre dernier, M. Gilles Plourde a remis le plan de rénovation présenté par M. Robert Bérubé pour la rénovation de la façade de l'édifice situé au 250-256 boulevard Bégin;

ATTENDU QUE les rénovations prévues sont le remplacement de cinq (5) fenêtres, le remplacement du parement extérieur en Canoxel de couleur cèdre et le contour des fenêtres gris;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter le plan de rénovation présenté par M. Robert Bérubé avec

quelques suggestions;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Gilles Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement à délivrer le permis de rénovation de M. Robert Bérubé pour l'édifice du 250-256 boulevard Bégin avec les suggestions suivantes :

QUE le recouvrement de toit de la marquise soit en tôle;

QUE le treillis sous la galerie en soit un de bois;

QU'une uniformité quant à la hauteur des portes et des fenêtres au-dessus soit respectée.

M. Robert Bérubé reprend son siège dans la salle de réunion.

300.11.13

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION - M. JEAN-PIERRE TIRMAN POUR LE 210 BOULEVARD BÉGIN

ATTENDU QUE lors d'une rencontre du Comité consultatif d'Urbanisme tenue le 13 novembre dernier, M. Gilles Plourde a présenté une demande de permis de rénovation de M. Jean-Pierre Tirman pour le 210 boulevard Bégin,

ATTENDU QUE M. Jean-Pierre Tirman désire procéder au remplacement de vingt-six (26) fenêtres de style victoriennes à un battant avec de dix (10) à quinze (15) carreaux intégrés à l'intérieur;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de rénovation présenté par M. Jean-Pierre Tirman;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Gilles Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement à délivrer le permis de rénovation de M. Jean-Pierre Tirman sa résidence du 210 boulevard Bégin.

301.11.13

ADOPTION DU BUDGET 2014 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2014 de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Kamouraska Ouest tel que présenté ci-dessous :

BUDGET 2014 Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest Administration	
Salaires	22 824,00 \$
Cotisation de l'employeur	2 984,00 \$

Frais de déplacement	100,00 \$
Frais de poste	800,00 \$
Téléphone & Internet	1 100,00 \$
Publicité & Information	100,00 \$
Réceptions, fleurs & dons	500,00 \$
Comptabilité et vérification	3 700,00 \$
Administration & informatique	1 800,00 \$
Logiciel Target Incendie	2 200,00 \$
Assurances générales	15 500,00 \$
Service de formation	500,00 \$
Cotisations & abonnements	675,00 \$
Frais de banque	500,00 \$
Fournitures de bureau	1 700,00 \$
Total administration	54 983,00 \$
Service Incendie	
Salaires Incendie	51 500,00 \$
Salaire T.P.I.	6 500,00 \$
Cotisation de l'employeur	3 900,00 \$
Frais de déplacement	1 000,00 \$
Communication (téléavertisseurs - radio)	8 000,00 \$
Frais de congrès	1 500,00 \$
Autres municipalités (entente)	3 500,00 \$
Service de formation	4 500,00 \$
Immatriculations	5 700,00 \$
Cotisations & abonnements	300,00 \$
Frais de repas	1 000,00 \$
Essence - huile (pompe)	500,00 \$
Produits chimiques	1 000,00 \$
Pièces et accessoires	3 000,00 \$
Fournitures diverses	1 000,00 \$
Vêtements, chaussures, accessoires	2 000,00 \$
Fournitures médicales	500,00 \$
CAUREQ - Système de communication	1 812,00 \$
Entretien & réparation machinerie, équipements	1 200,00 \$
Entretien -réparation (équipements radio, téléavertisseurs	1 000,00 \$
Entretien réparation (pompes, accessoires)	1 500,00 \$
Entretien réparation (appareils respiratoires)	1 500,00 \$
Entretien autopompe St-Pacôme	1 000,00 \$
Entretien autopompe Rivière-Ouelle	1 000,00 \$
Citerne St-Pacôme	500,00 \$
Entretien FORD 150 (Rivière-Ouelle)	1 000,00 \$
Entretien Unité d'urgence	500,00 \$
Essence - huile (camion)	5 000,00 \$
Total service Incendie	111 412,00 \$
Financement dette long terme	
Citerne & Unité urgence (intérêts)	12 448,00 \$
Autopompe Rivière-Ouelle (intérêts)	3 654,00 \$
Citerne & Unité urgence (capital)	36 300,00 \$
Autopompe Rivière-Ouelle (capital)	31 200,00 \$
Total financement dette long terme	83 602,00 \$

Immobilisations				
Ameublements & équipements bureau				1 000,00 \$
Machineries, outils & équipements				7 500,00 \$
Total des immobilisations				8 500,00 \$
Total dépenses				258 497,00 \$
Versement des quotes-parts pour l'année 2014				
	Saint-Pacôme	Saint-Gabriel	Rivière-Ouelle	Saint-Denis
Versement mensuel	7 601,85 \$	3 230,60 \$	6 885,11 \$	3 823,86 \$
Quotes-parts 2014	91 222,18 \$	38 767,19 \$	82 621,27 \$	45 886,36 \$
Calcul des quotes-parts	R.F.U -2013	Population 2013	Répartition % 50% RFU et 50% population	Quotes-parts 2014
Saint-Pacôme	95 452 680 \$	1652	35,289%	91 222,18 \$
Saint-Gabriel	32 545 264 \$	802	14,997%	38 767,19 \$
Rivière-Ouelle	121 379 022 \$	1061	31,962%	82 621,27 \$
Saint-Denis	73 691 755 \$	511	17,751%	45 886,36 \$
TOTAL	323 068 721 \$	4026	100,000%	258 497,00 \$

302.11.13

ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2014

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler notre cotisation annuelle à l'Association des plus Beaux Villages du Québec pour l'année 2014 au coût de mille trois cent trente-neuf dollars (1 339,00 \$) taxes incluses.

303.11.13

ADOPTION DU BUDGET 2014 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PACÔME

Il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport budgétaire 2013 de l'Office municipal d'habitation tel que présenté ci-dessous :

REVENUS	53 100 \$
DÉPENSES	
Administration	10 662 \$
Conciergerie et entretien	12 001 \$
Énergie, taxes, assurances et sinistres	24 446 \$
Remplacement, améliorations et modernisations	5 000 \$
Financement	44 271 \$
Services à la clientèle	3 627 \$
TOTAL DES DÉPENSES	100 007 \$
DÉFICIT	46 427 \$
Partage du déficit	
SHQ : 90%	41 784 \$
Municipalité : 10%	4 643 \$

304.11.13

DEMANDE DE M. SARTO DUBÉ – ASPHALTAGE DEVANT SON ENTRÉE

ATTENDU QUE M. Sarto Dubé nous présente une demande d'asphaltage devant son entrée du 34 rue Fortier;

ATTENDU QUE selon M. Dubé, ces travaux auraient dû être exécutés lors du projet d'aqueduc et d'égout;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de faire suite dans ce dossier au printemps 2014.

305.11.13

LES BÉNÉVOLES DU CENTRE D'HÉBERGEMENT D'ANJOU – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE les Bénévoles du Centre D'Anjou soulignent, comme chaque année, le temps des Fêtes avec les résidents;

ATTENDU QUE les Bénévoles du Centre D'Anjou veulent offrir un cadeau personnalisé à chacun de ses résidents et organiser diverses activités traditionnelles;

ATTENDU QUE de souligner le temps des Fêtes reconforte grandement les résidents du Centre D'Anjou;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un don de cent dollars (100,00 \$) aux Bénévoles du Centre D'Anjou afin de contribuer à leurs activités de Noël 2013.

306.11.13

FEUILLET PAROISSIAL – PARTICIPATION ANNUELLE

ATTENDU QUE le comité du Feuilleton paroissial est à planifier le feuilleton de 2014 pour les municipalités de Saint-Gabriel, Rivière-Ouelle, Mont-Carmel, Saint-Philippe et Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE notre contribution permet au comité du Feuilleton paroissial d'offrir aux paroissiens un feuilleton fort apprécié par son unité et la présentation des informations liées à la vie communautaire des paroisses;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer pour un montant de deux cents dollars (200,00 \$) pour la réalisation du Feuilleton paroissial pour l'année 2014.

307.11.13

ÉCOLE DESTROISMAISONS – COTISATION ANNUELLE 2013-2014

ATTENDU QUE l'École de musique Destroismaisons nous invite à renouveler notre adhésion ou à devenir membre;

ATTENDU QUE notre adhésion est l'un des gestes les plus concrets que nous pouvons faire pour aider à assurer la continuité du service aux élèves;

ATTENDU QUE cet organisme sans but lucratif offre à plus de trois cents (300) jeunes

et adultes des cours de musique, de chant et de danse, prodigués par des professeurs qualifiés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler notre adhésion à l'École de musique Destroismaisons au montant de quarante dollars (40,00 \$).

308.11.13

RÉSIDENCE DU LYS D'ARGENT – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE les résidents de la Résidence du Lys d'Argent ont formé un comité des activités sociales;

ATTENDU QUE grâce aux généreux dons en 2012, le comité a pu souligner de façon spéciale les anniversaires de naissance des résidents et les fêtes de l'année;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'implique au sein du Club des 50 ans et plus;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que, par souci d'équité envers les autres résidences et autres Clubs Sociaux de ne pas contribuer aux activités sociales de nos aînés résidents de la Résidence du Lys d'Argent de Saint-Pacôme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

309.11.13

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h43.

Nathalie Lévesque
Mairesse

Frédéric Lee
Directeur général